Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_075-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-075

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2025-075

FINANCES LOCALES

APPROBATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026-2027

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 en se basant sur le contexte actuel où le prestataire a procédé à une revalorisation tarifaire des prestations de fourniture des repas (3%). Il rappelle que les tarifs sont différents entre les enfants de Matignon et les enfants hors commune. La commune de Matignon accorde une aide supplémentaire aux familles résidentes sur son territoire. Au vu du compte administratif du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, un déficit paraît. Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les tarifs du restaurant scolaire applicables pour l'année scolaire 2026-2027 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_075-DE

Du 1 septembre 2026 au 3 juillet 2027	Année scolaire 2025-2026		Année scolaire 2026-2027	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Repas des élèves du primaire (base du forfait trimestriel) (facturation mensuelle)	3,80 €	4,60 €	3,80 €	4,60 €
Repas des élèves de maternelle (facturation mensuelle)	3,80 €	4,60 €	3,80 €	4,60 €
Repas occasionnel des élèves inscrits aux écoles	4,55 €	5,20€	4,55 €	5,20€
Repas occasionnel des adultes autorisés par le Maire	6,65 €	6,65 €	6,65 €	6,65 €

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,

Nathias DELHONNE

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN